

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

50/2021

COMMUNE DE CRÊTS EN BELLEDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à 20h00 le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur TABET Youcef, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2021

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents :

BACHELOT Pierre – BRUNET-MANQUAT Laurent – CHABUT Franck – DALBAN-CANASSY Daniel – DARBON Agnès – GADEL Nelly – GEST Véronique – GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – GIVAUDAN Maxime – HERAUD Régis – JOUVEL-TRIOLETT Stéphane – LAMBERT Pierre – LARDIERE Jérôme – LAVAL Frédéric – MENGUY Laurie – MIETTON Eve – PONT Philippe – TABET Youcef – TRIOT Céline – TRUCHASSOUT Vanessa – VILLOT Jean-Paul – ZAPPIA Jacqueline

Absents : CROUTEIX Michel – FALL David – LAIGROZ Cécile – JOUNEAU Catherine

Pouvoirs : CROUTEIX Michel à VILLOT Jean-Paul – FALL David à LAVAL Frédéric – LAIGROZ Cécile à LARDIERE Jérôme

Soit, 22 présents, 25 votants, 26 conseillers en exercice.

Secrétaire de séance :

DARBON Agnès

**OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE**

Monsieur Régis HERAUD,

Propose de voter le renouvellement des tarifs de la garderie périscolaire pour l'école primaire de Crêts en Belledonne à l'identique. Les tarifs proposés sont les suivants :

ÉCOLE PRIMAIRE (maternelle et élémentaire)	DEMI-HEURE MATIN ET SOIR		
	TARIFS	2ème enfant en périscolaire moins 10 %	3ème enfant et suivant en périscolaire moins 15%
Tranches			
Moins de 300	0.44 €	0.40 €	0.37 €
Entre 301 et 500	0.52 €	0.47 €	0.44 €
Entre 501 et 700	0.68 €	0.61 €	0.58 €
Entre 701 et 900	0.84 €	0.76 €	0.71 €
Entre 901 et 1100	1.00 €	0.90 €	0.85 €
Entre 1101 et 1300	1.17 €	1.05 €	0.99 €
Entre 1301 et 1500	1.21 €	1.09 €	1.03 €
Entre 1501 et 1900	1.27 €	1.14 €	1.08 €
Plus de 1901	1.33€	1.20€	1.13€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les tarifs proposés pour la garderie périscolaire,
- Charger Monsieur le Maire de les faire appliquer à compter du 1er septembre 2021.

Pour certifier conforme,
 Crêts en Belledonne, le 17 juin 2021



 Le Maire
 Youcef Tabet